Projet éolien des Grands Ajoncs

Communes de Saint-Julien l'Ars et Jardres



Bulletin d'information n°3 – Octobre 2026

Madame, Monsieur,

Après plusieurs années de réflexions et d'études, le projet éolien des Grands Ajoncs est à présent défini. L'étude d'impact sur l'environnement est en cours de finalisation, et le dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé en préfecture au cours du dernier trimestre 2026.

Ce bulletin présente le travail de réflexion qui a mené au choix de la variante d'implantation finale de ce projet, et les caractéristiques techniques de celui-ci.

Nous restons à votre disposition pour toute question et sommes joignables par mail et téléphone aux coordonnées indiquées au dos du présent bulletin.

Pour rappel, une page internet dédiée au projet est accessible depuis le lien suivant :

www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle-Aquitaine > Projet éolien des Grands-Ajoncs

Permanence publique d'information

Vendredi 6 novembre 2026 entre 17h et 20h

Salle des fêtes Gonzague de Chalain, route d'Anzec, 86800 Jardres

Afin de vous présenter en détails les informations transmises dans ce bulletin d'information et de répondre à vos interrogations éventuelles, l'équipe ABO Energy sera présente à Jardres en salle des fêtes Gonzague de Chalain, le 6 novembre de 17h à 20h.

Trois espaces seront organisés autour des thématiques suivantes :

1. **La démarche du choix du scénario d'implantation**, avec la présentation des différentes contraintes et des enjeux considérés tout au long de l'élaboration du projet.
2. **La démarche d'intégration paysagère**, avec l'exposition de photomontages du projet depuis divers points de vue tout autour de la zone d'étude.
3. **La démarche Eviter Réduire Compenser**, avec la présentation des différentes mesures définies dans le cadre du projet, ainsi que la poursuite des réflexions sur les mesures d'accompagnement.

Carnet de photomontages

En amont de cette permanence publique, vous pouvez dès à présent visualiser une sélection de photomontages qui sont à votre disposition en téléchargement sur la page internet du projet, ou en scannant le QR code ci-contre :

Lien court : *bit.ly/4hNRQrp*

Historique du projet

2022

- Début des échanges avec les acteurs du territoire, élu.es et propriétaires fonciers

2023

- Décembre : Lancement de l'étude d'état des lieux environnemental du secteur (faune, flore et milieux naturels).

2024

- Installation du mât de mesure de vent et mise en place d'un panneau d'information sur site.
- 1er Bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet.
- Lancement des études paysagère et acoustique.

2025

- Réception des premiers résultats de l'étude faune, flore et milieux naturels et de l'étude paysagère.
- 2ème Bulletin d'information.

2026

- Poursuite des études et finalisation de l'étude d'impact.
- Réflexion sur les variantes d'implantation possibles prenant en compte les enjeux identifiés.
- Démontage du mât de mesure de vent.

Les prochaines étapes :
(dates prévisionnelles)

Fin 2026

- Constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- Dépôt du dossier de demande en préfecture de Poitiers.

2027-2028

- Analyse du dossier par les services de l'état et éventuelle demande de compléments.
- Consultation publique.
- Décision préfectorale.

Selon obtention de l'autorisation environnementale

Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 25 ans



Les caractéristiques du projet final

La définition du projet éolien des Grands Ajoncs a été guidée par :

- Une ressource en vent favorable, confirmée par l'étude de vent menée sur le site entre mars 2023 et mars 2025.
- Un secteur classé en zone favorable au développement éolien (DREAL, 2022).
- L'absence de contraintes techniques rédhibitoires au développement d'un projet de parc éolien (armée, aviation civile, distances aux habitations etc.).
- Les résultats des états initiaux environnementaux (milieu humain, biodiversité, paysage, etc.) qui ont permis, dans un premier temps, d'anticiper les incidences potentielles du projet sur son environnement et d'éviter certaines zones, et dans un second temps, de mettre en place des mesures de réduction des impacts non évités.
- L'analyse de plusieurs variantes qui a permis de déterminer le parc éolien qui concilie le mieux le projet de production d'électricité renouvelable avec la préservation de l'environnement.



A travers le développement du projet, diverses mesures sont définies. Elles permettent une intégration adaptée et cohérente du projet sur le territoire, en adéquation avec les préoccupations humaines, environnementales, acoustiques et paysagères. Après l'analyse des incidences par les différents bureaux d'études et des échanges avec les services de l'état, voici les premières mesures définies :

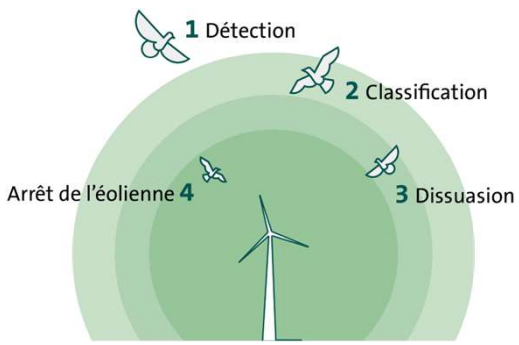
Mesures d'évitement et de réduction

Mesures prises en phase de conception

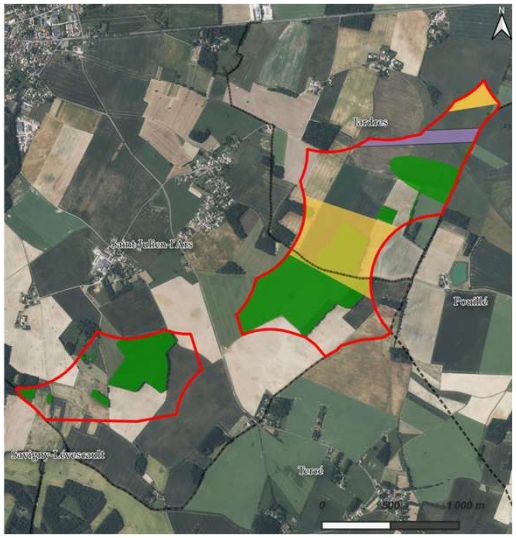
- Évitement des zones forestières, éloignement des lisières et des haies.
- Évitement des habitats naturels d'intérêts pour la flore et la faune.
- Utilisation des chemins existants.
- Choix d'un gabarit d'éolienne limitant les impacts sur l'avifaune.
- Éloignement aux habitations supérieur au cadre réglementaire.

Mesures prises en phase d'exploitation

- Bridage acoustique des éoliennes.
- Bridage ou arrêt des éoliennes lors de périodes de forte activité des chauves-souris.
- Réduction de l'attractivité des plateformes des éoliennes pour les rapaces et les chauves-souris.
- Mise en place d'un système de détection couplé à un dispositif d'arrêt automatique des éoliennes (SDA) pour l'avifaune :



Le choix du scenario d'implantation



Zones évitées

Dans un souci de préservation de la biodiversité, l'implantation des éoliennes est évitée dans les zones identifiées à enjeu environnemental fort.

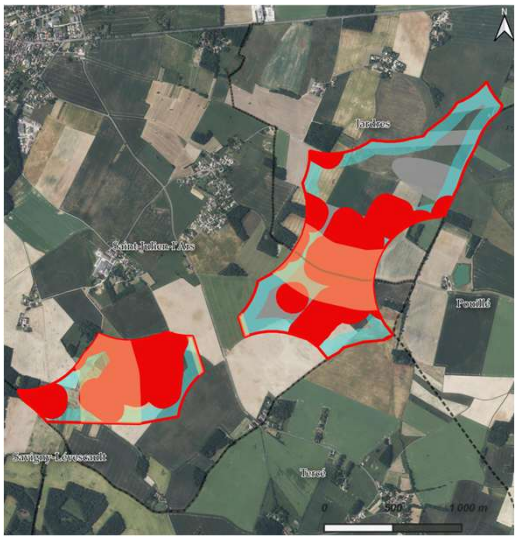
Une distance règlementaire de 200 mètres d'éloignement aux routes départementales, et de 50 mètres aux faisceaux hertziens s'applique également.

Au regard des enjeux d'intégration paysagère, il est préférable d'éviter une implantation sur la pointe nord de la zone d'étude, et dans l'alignement de la rue du château de Saint-Julien l'Ars.

Tampon faisceau hertzien

Zone paysagère sensible

Zone environnementale à enjeu fort



Zones retirées

A l'écoute des attentes et enjeux soulevés par le comité de suivi des riverains, un éloignement de minimum 600 mètres aux habitations sera appliqué dans le choix de l'implantation.

Par ailleurs, le bureau d'études environnemental préconise de respecter une distance d'éloignement de 100 mètres aux boisements et forêts à enjeu, ce qui est également respecté dans la conception du projet.

Zones évitées

Distance de 220m des chemins de randonnée

Distance de 100m des lisières à enjeu

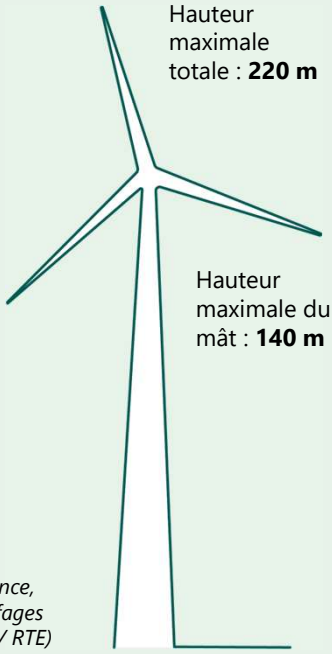
Distance de 600m des habitations

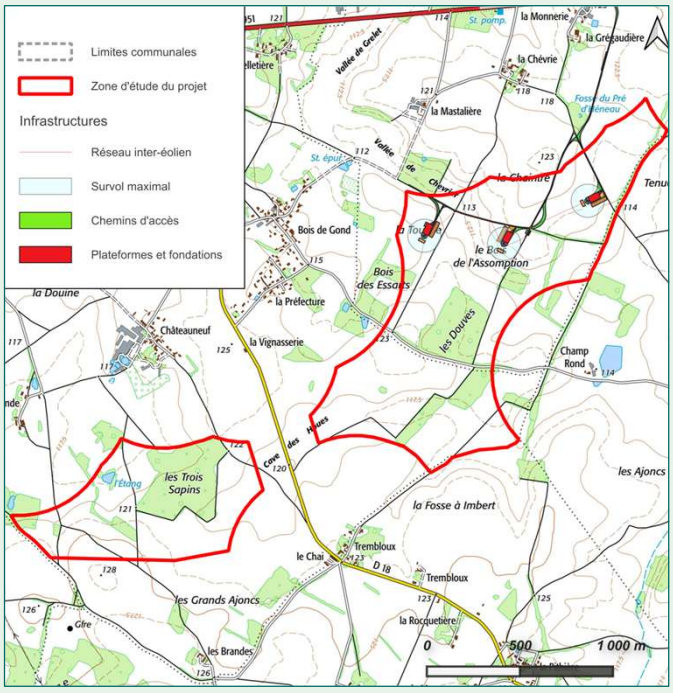
Le scénario d'implantation retenu

3 éoliennes
21 MW de puissance totale maximale

Environ 32 000 à 38 000 MWh/an de production annuelle estimée

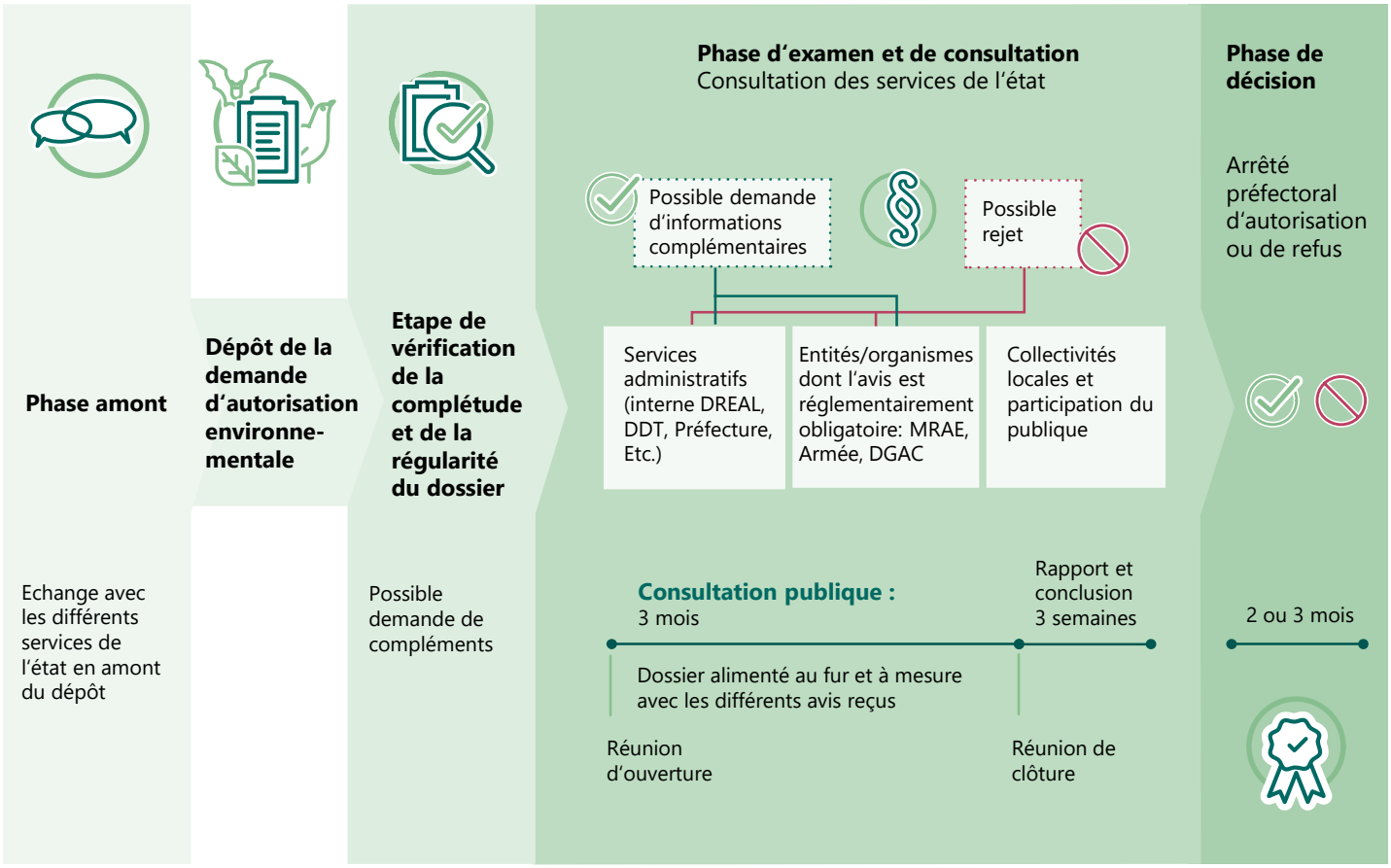
Environ 15 000 à 18 000 personnes alimentées en électricité renouvelable chaque année*





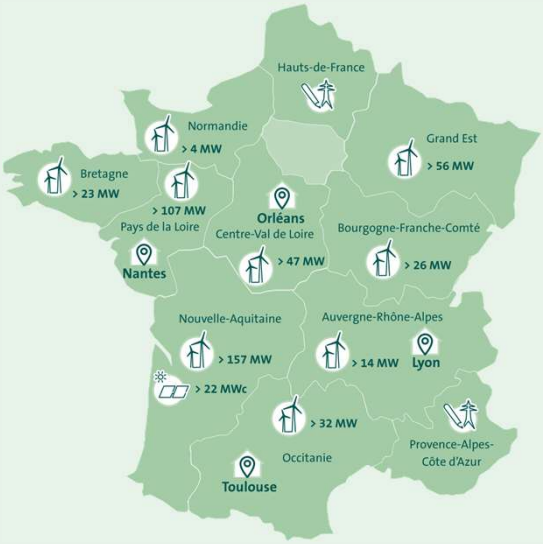
Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Sources: INSEE / CRE / RTE)

Prochaine étape : l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale



ABO Energy France

Avec son équipe de 200 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> 487 MW développés et construits
> 208 MW en construction ou prêts à construire

> 1,5 GW
projets en développement

Contacts

Frédéric Chiorino
Responsable du projet
Tél. : 06 75 32 26 02
frederic.chiorino@aboenergy.com

Edith Recourt
Responsable de projets dialogue territorial
Tél. : 06 75 04 79 44
edith.recourt@aboenergy.com

ABO Energy
www.aboenergy.fr

ABO Energy France SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : 1 Rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, France
Siren : 441 291 432

Ne pas jeter sur la voie publique

Les énergies renouvelables sont notre ADN

ABO ENERGY